

La 8^e Semaine de la sécurité routière

« Le partage de l'espace de circulation entre les différentes catégories d'usagers »

Sommaire

1.Le partage de l'espace de circulation	3
A.Les usagers vulnérables face aux risques routiers	
B.Comment partager un même espace de circulation en toute sécurité ?	
C.La réflexion en cours sur le code de la rue	
2.Une vitrine des actions menées tout au long de l'année	6
A.Des acteurs engagés au quotidien	
B.Des outils de communication pour aider à la sensibilisation du public	
C.Panorama général de l'édition 2007	
D.Parmi les partenaires engagés en 2007	

Annexes :

Fiche « *Sélection d'initiatives locales menées durant la Semaine de la sécurité routière* »

Visuel de la campagne « *Partager la route, c'est se mettre à chaque instant à la place des autres* »

Dépliant « *Le partage de la rue en toute sécurité* »

1. Le partage de l'espace de circulation au cœur de la 8^e Semaine de la sécurité routière

« *Partager la route, c'est se mettre à chaque instant à la place des autres* » : tel est le message central de la 8^e édition de la Semaine de la sécurité routière, dédiée cette année au partage de l'espace de circulation entre les différentes catégories d'usagers.

Ce rendez-vous annuel est l'occasion, sur l'ensemble du territoire, de mettre en lumière l'engagement au quotidien des acteurs locaux qui œuvrent pour faire reculer la mortalité sur les routes : services de l'État, élus locaux, enseignants, entreprises partenaires, associations... L'ensemble des Français est concerné par cette opération.

A. Le partage de l'espace de circulation, un enjeu majeur de sécurité routière

Depuis cinq ans, de nets progrès sont enregistrés en matière de sécurité routière. Pourtant, **le bilan concernant les usagers vulnérables** (piétons, cyclistes, cyclomotoristes, motocyclistes) **reste encore trop lourd, particulièrement en milieu urbain** : près de 70 % des accidents corporels surviennent en agglomération¹.

Sur les 4 709 personnes qui ont perdu la vie dans un accident de la circulation en 2006, on déplore :

- 535 piétons,
- 181 des cyclistes,
- 769 des motocyclistes et 317 des cyclomotoristes.

Un grand nombre des accidents impliquant les usagers plus vulnérables sont dus à des conflits d'usage. Les causes principales des accidents sont la méconnaissance ou le déni de la différence entre usagers, mais également la complaisance de chacun à l'égard de la règle. Prendre des libertés avec la règle, c'est en effet mettre en danger sa propre vie et celle des autres (*cf. campagne nationale « il n'y a pas de petite infraction »*).

Les usagers de deux-roues et les piétons sont les principales victimes des conflits d'usage, en particulier en agglomération.

Les piétons sont exposés aux risques routiers, particulièrement en agglomération :

- 11,4 % des personnes tuées sur la route sont des piétons (dont 27,7 % en agglomération) ;
- plus d'un piéton tué sur trois l'est sur un passage piéton ;
- dans les accidents impliquant un cyclomoteur et un piéton, la responsabilité du cyclomoteur est engagée dans 65 % des cas.

¹ Observatoire national interministériel de la Sécurité routière / ONISR, bilan 2006 (juillet 2007)

Les motocyclistes et cyclomotoristes constituent également l'une des catégories d'usagers concernées par le thème de la Semaine de la sécurité routière 2007. Les deux-roues motorisés sont en effet, et de loin, les véhicules les plus dangereux, pour leurs conducteurs comme pour leurs passagers. Le risque d'accident mortel est 20 fois plus élevé que pour un automobiliste :

-6,7 % sont des cyclomotoristes (11,7 % en agglomération) et 7,3 % sont des motocyclistes (21,6 % en agglomération) ;

-3,8 % sont des cyclistes (4,1 % en agglomération).

B. Comment partager un même espace de circulation en toute sécurité ?

1. Respecter le Code de la route et les particularités des autres catégories d'usagers

La sécurité des déplacements en ville nécessite d'abord et avant tout que chacun se conforme aux règles prévues par le Code de la route.

Susceptible d'être tour à tour automobiliste, motard, cycliste ou piéton, chacun doit aussi être en mesure de se mettre à la place des autres, de comprendre que sa perception de l'environnement et de l'espace ne sont pas les mêmes suivant son mode de déplacement. L'insuffisante prise en considération des autres usagers et de leurs particularités est source de nombreux accidents.

Les piétons et les cyclistes ont des droits, mais aussi des devoirs.

Les piétons sont prioritaires dès qu'ils sont engagés sur un passage qui leur est réservé, protégé ou non par des feux tricolores. Les conducteurs de véhicules ont l'obligation de leur céder le passage. Cependant le piéton ne dispose pas d'une priorité absolue, il doit respecter le code de route au même titre que les autres usagers. En cas de non respect des règles, il s'expose à une amende de 1^{ère} classe d'un montant de 4 euros.

Les cyclistes sont passibles des mêmes contraventions que les conducteurs de véhicules motorisés. En revanche, ils ne perdent pas de point, puisque ce retrait ne s'applique que pour les infractions commises au moyen de véhicules pour la conduite desquels un permis de conduire est exigé. Cependant et de manière exceptionnelle, rien n'interdit au préfet ou au juge de décider d'une suspension du permis de conduire (permis B) à titre de peine complémentaire si le mépris du cycliste pour les règles de sécurité conduit à douter de son sens des responsabilités lorsqu'il est automobiliste.

Le port du casque n'est pas obligatoire. Il est cependant très vivement recommandé par la Sécurité routière, qui fait appel à la responsabilité individuelle de chacun. La Sécurité routière recommande aussi aux cyclistes de porter des vêtements clairs munis de bandes fluorescentes le jour et réfléchissantes la nuit, afin d'être mieux vus par les autres usagers de la route.

2. Adopter les règles de base

• **Les piétons** doivent bien respecter les feux tricolores, se déplacer sur les espaces qui leur sont dédiés et être très attentifs aux autres usagers lorsqu'ils traversent la chaussée. Il leur est strictement interdit de circuler sur l'autoroute ou la voie express.

• **Les cyclistes** sont soumis, comme les autres usagers, au respect du Code de la route. Il leur est notamment interdit de rouler sur les trottoirs (sauf pour les enfants de moins de 8 ans). Le port du casque, s'il n'est pas obligatoire, leur est vivement recommandé.

• Parce qu'un deux-roues motorisé est plus difficile à manier en situation d'urgence qu'une voiture et parce que le freinage est plus délicat, le conducteur doit en permanence rester vigilant pour éviter des drames. Pour conserver une protection optimale, **le cyclomotoriste ou le motard** doit porter un casque homologué et le remplacer après tout choc consécutif à une chute, ou tous les 5 ou 7 ans. Il lui est également recommandé de s'habiller d'une tenue qui le protège en cas de chute.

• Comme tous les autres usagers, **les automobilistes** doivent respecter les règles de savoir-conduire et de savoir-vivre pour la sécurité de tous. Parmi les piétons, les enfants et les personnes âgées restent les plus vulnérables. Ils doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Les jeunes cyclomotoristes : « Acquérir son autonomie passe par le respect de la règle et des autres usagers de la route »

Les jeunes collégiens et lycéens, principaux utilisateurs de cyclomoteurs, ont tendance à sous-estimer le danger et ne respectent pas toujours les règles élémentaires : être coiffé d'un casque homologué, toujours attaché et ajusté, ne pas débrider le véhicule pour lui faire atteindre des vitesses souvent supérieures aux 45 km/h autorisés, etc.

Ils perçoivent souvent leur cyclomoteur comme un moyen de se déplacer, mais aussi d'acquérir leur autonomie. La recherche de sensations, par l'adoption d'une conduite inadaptée aux conditions de circulation, est aussi à l'origine de nombreux accidents (51 % des personnes décédées en cyclomoteurs sont des jeunes de 15 à 19 ans).

La conduite d'un deux-roues motorisé, même de faible puissance, requiert une bonne connaissance des règles et une attention de tous les instants pour s'adapter à des situations de circulation qui évoluent en permanence.

C. La réflexion en cours sur le « code de la rue »

Malgré l'amélioration générale de la sécurité sur les routes (baisse de 11,5 % du nombre de personnes tuées en 2006 par rapport à 2005), on déplore encore 1 346 personnes décédées en milieu urbain et 66 646 personnes blessées en 2006.

Les associations d'usagers françaises ont sollicité les pouvoirs publics afin que soit étudié le « code de la rue » mis en place en 2004 en Belgique.

En avril 2006, le ministre en charge des Transports a souhaité engager une réflexion approfondie en chargeant la direction de la sécurité et de la circulation routières de présider les travaux. Un comité de pilotage a été constitué avec des représentants d'association d'usagers, l'État et son réseau scientifique et technique pour :

- mieux faire connaître les règles existantes, donc les dispositions du Code de la route se rapportant au partage de l'espace urbain ;
- réfléchir à des aménagements réglementaires du Code de la route.

Le comité de pilotage étudie les améliorations et compléments possibles de l'actuel Code de la route dans l'optique d'une meilleure prise en compte des modes de déplacements « doux », afin de parvenir à un partage plus équilibré et sécurisé de l'usage de l'espace public urbain entre toutes les catégories d'usagers.

Dans le cadre de cette réflexion, le concept de « zone de rencontre » ou de « zone douce » en milieu urbain, qui exigera un comportement exemplaire de la part de tous et le respect strict du Code de la route, est notamment à l'étude.

Les résultats des travaux menés par le comité de pilotage seront présentés prochainement au gouvernement.

2. La 8^e Semaine de la sécurité routière : une vitrine des actions menées tout au long de l'année

A. Des acteurs engagés au quotidien

La Semaine de la Sécurité routière est l'occasion de rappeler et de valoriser le travail quotidien des acteurs qui œuvrent toute l'année pour faire reculer la violence routière en France : les chefs de projet et coordinateurs sécurité routière dans les départements, les autres services de l'État, les élus locaux, les entreprises partenaires (publiques et privées), les organismes professionnels, le corps enseignant, les associations engagées dans la lutte contre la violence routière ou pour le développement des modes de transport doux depuis plusieurs années, les médias, etc.

La sécurité routière au niveau local, sous la houlette du préfet

Au niveau local, la politique de sécurité routière est placée sous la responsabilité des préfets de département qui veillent à la bonne application des mesures édictées par le législateur et le gouvernement. Outre les actions de contrôle, ils mettent en œuvre des actions locales de prévention et de communication adaptées à l'accidentalité locale en mobilisant leur propre réseau d'acteurs : les services de l'État, les collectivités territoriales, les organismes socio-professionnels, les associations, etc. Le budget France entière alloué aux préfetures de département s'élève à 12 millions d'euros en 2007. Il permet le financement des projets inscrits dans les Plans départementaux d'actions de sécurité routière (PDASR), dont ceux du programme « Label Vie » ; ce dernier regroupe les projets sur la sécurité routière de jeunes de 14 à 28 ans (le soutien financier pour la réalisation de chaque projet retenu peut s'élever à 800 €), au nombre d'environ 1 000 par an en France.

À chaque édition de la Semaine de la sécurité routière, ces acteurs incitent les citoyens à mener des initiatives locales en faveur de la sécurité routière et relayent les messages de la campagne nationale de sensibilisation.

B. Des outils de communication pour aider à la sensibilisation du public

Des outils de communication propres à chaque Semaine de la sécurité routière sont mis à disposition des acteurs locaux et de leurs partenaires pour porter les messages de sensibilisation, cette année sur le partage de l'espace de circulation.

• **Une affiche dédiée**, « *partager la route, c'est se mettre à chaque instant à la place des autres* », met en scène une même personne que l'on retrouve simultanément dans la peau d'un piéton, d'une femme enceinte, d'une personne âgée, d'un automobiliste, d'un conducteur de deux-roues motorisé. Ce visuel souligne la nécessité de prêter une attention permanente aux autres usagers dont la perception et les modalités de déplacement sont multiples pour un partage serein et sécurisé de l'espace public.

• **Un dépliant pédagogique** « *Le partage de la rue en toute sécurité* » actualisé rappelle que la rue est un espace de circulation partagé qui nécessite le respect des règles de sécurité et de bonnes pratiques propres à chaque usager : piéton, cycliste, cyclomotoriste et motocycliste, automobiliste.

(Documents téléchargeables sur le site www.securite-routiere.gouv.fr)

C. Le panorama général de l'édition 2007

Cette année encore, la Semaine de la sécurité routière mobilise l'ensemble des acteurs locaux avec quelque 3 000 manifestations : pouvoirs publics, forces de l'ordre, entreprises, associations.

De très nombreuses actions visent à sensibiliser l'ensemble des usagers au partage de l'espace de circulation : animations dans les centres-villes et les centres commerciaux, conférences-débat, simulations d'accidents, ... Plus de la moitié des départements organise aussi des forums d'initiatives locales (FIL) autour du thème du partage de l'espace de circulation.

Les conducteurs de deux-roues motorisé, cyclomoteur et moto, qui comptent parmi les usagers de la route les plus vulnérables, constituent l'une des populations les plus concernées par un grand nombre d'animations : rassemblements avec ateliers et débats, journées de perfectionnement, simulations d'accidents, etc. Les cyclistes et les piétons pourront profiter de pistes d'éducation routière ou encore participer à des rallyes pédestres sécurisés.

Particulièrement exposés aux dangers de la rue, **les jeunes** font également l'objet d'actions spécifiques, souvent en partenariat avec l'Éducation nationale : sensibilisation des enseignants, forums dans les lycées et collèges, contrôle préventif de cyclomoteurs, etc.

Placée sous le signe d'une très **large implication des forces de l'ordre et des collectivités locales**, cette 8^{ème} édition de la Semaine de la sécurité routière offre aussi l'occasion de réunir les élus et de signer de nouvelles chartes partenariales entre les associations des maires et les préfetures.

En complément :

-la fiche « Sélection d'initiatives locales » en annexe,

-un tableau d'initiatives par département sur le site Internet de la Sécurité routière.

D. Parmi les partenaires engagés en 2007

ASSOCIATIONS

L'Association des maires de France (AMF)



L'AMF est un partenaire de la Sécurité routière. Depuis plusieurs années, elle participe avec elle à l'organisation de journées régionales d'échanges à destination des élus locaux sur les outils dont ces derniers disposent pour assurer la sécurité routière.

À l'occasion de la **Semaine de la sécurité routière**, l'AMF organise un congrès sur le thème « Sécurité routière : que peuvent faire les maires ? », le 11 octobre.

Le Club des villes cyclables



Le Club des villes cyclables, créé en 1989 par dix villes pionnières, regroupe aujourd'hui plus de 950 communes, 2 départements, 2 régions et près 16 millions d'habitants.

Le Club des villes cyclables renouvelle son engagement à l'occasion de la **Semaine de la sécurité routière** en consacrant une rubrique dédiée sur son site Internet à cette manifestation : www.villes-cyclables.org/.

Le Club des villes cyclables et la Communauté urbaine de Lyon organisent également les 17, 18 et 19 octobre 2007 le 17^{ème} Congrès des villes cyclables :



- 3 jours pour nouer des contacts, échanger, promouvoir des solutions de mobilité alternative, affirmer et assurer ensemble le développement du vélo.
- Des tables rondes ouvertes sur l'actualité : nouveaux rythmes et nouvelles temporalités urbaines, mobilités douces innovantes, etc.
- Des ateliers connectés aux préoccupations des aménageurs et des décideurs : nouveaux services vélo, planification et rôle des régions, techniques de recrutement de nouveaux usagers, etc.
- Une exposition des meilleurs produits : stationnement, vélos, marquage, location, conseil et services.



La FUBicy, créée en 1980, regroupe près de 140 associations françaises de cyclistes urbains. L'association a pour objectif d'encourager l'utilisation du vélo comme moyen de déplacement quotidien, en complémentarité avec les transports collectifs. Elle favorise les échanges d'idées et de services entre les associations et entre tous ceux qui veulent agir pour le vélo en ville : ressources documentaires, journée d'étude annuelle avec forum des associations membres, listes de diffusion.

Pour en savoir plus : <http://www.fubicy.org>

La Rue de l'Avenir

Créée en 1987, cette association a l'ambition de modérer la circulation automobile en ville, en proposant une réflexion sur le partage de la rue et de la route entre tous les usagers.

« La Rue de l'Avenir » s'investit depuis une quinzaine d'années dans des actions contribuant à l'amélioration des conditions de déplacement en milieu urbain. Elle incite ses interlocuteurs, qu'ils soient aménageurs de voiries, techniciens ou élus locaux, à la mise en œuvre de mesures concrètes, afin d'aboutir au partage équilibré des différents modes de déplacements.

Un document abordant la question des aménagements est en cours d'élaboration avec le centre d'études sur les réseaux, les transports, l'urbanisme et les constructions publiques (CERTU). Il sera utile notamment aux petites communes qui n'ont pas toujours de services techniques, en.

À l'occasion de la Semaine de la sécurité routière, la Rue de l'Avenir organise à Lyon, le 19 octobre, un colloque dédié à « l'Europe des bonnes pratiques ».

La Fédération française du bâtiment (FFB)



La Fédération française du bâtiment (FFB) regroupe 56 000 entreprises adhérentes, dont 41 000 artisans. Les entreprises adhérentes, de toutes tailles, défendent efficacement les intérêts collectifs de la profession.

En décembre 2006, la Fédération française du bâtiment (FFB), la Sécurité routière et la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) ont signé une charte sur la prévention des risques routiers professionnels. Cet engagement renforce la coopération entre ces entités en mobilisant, au plan territorial, leurs moyens de communication et leurs réseaux.

Parmi les actions menées pendant la 8^e Semaine de la sécurité routière, un dépliant de sensibilisation sur la prévention du risque routier dans l'entreprise, imprimé en 58 000 exemplaires, est diffusé à l'ensemble du réseau et des adhérents de la FFB.

Le groupe La Poste



Le groupe La Poste est très impliqué dans les enjeux de sécurité routière depuis de nombreuses années. En juin 2006, le groupe a signé avec les pouvoirs publics une charte de prévention du risque routier.

Il s'est dotée d'un réseau de plus de 300 spécialistes de la prévention qui sensibilisent les postiers aux risques routiers sur l'ensemble du territoire et a mis en place d'importantes démarches de prévention pour une conduite citoyenne de ses collaborateurs.

Par ailleurs, La Poste a décidé d'intégrer le paramètre risque routier dans l'organisation de ses tournées de distribution afin de limiter l'exposition de ses conducteurs aux risques de la circulation : limitation de la traversée des chaussées, équilibre des charges transportées, prise en compte de l'état des routes...

Avec un parc total de 65 000 véhicules (deux-roues motorisés, véhicules légers et poids lourds) et 100 000 conducteurs, Le groupe La Poste est un acteur particulièrement impliqué dans les enjeux de la sécurité routière et très attentif à toutes les mesures qui permettent d'améliorer la sécurité des usagers de la route et celle de ses agents.

Le Monde des Ados (groupe Fleurus Presse) : parution d'un numéro spécial « Sécurité Routière, on sait se conduire ! » et rediffusion du « C'est pas sorcier » spécial sécurité routière sur France 3.



Le Monde des ados est un bimensuel pour les 10-14 ans édité par Fleurus Presse, groupe Le Monde, en coédition sur le dossier du magazine avec l'émission *C'est pas sorcier* diffusée sur France 3.

À l'occasion de la **Semaine de la sécurité routière**, Le Monde des ados propose à ses lecteurs un numéro spécial réalisé en collaboration avec la Sécurité routière. Huit pages spéciales répondent à de nombreuses questions que se posent les jeunes et donnent des informations utiles pour les jeunes : rappel des règles, initiatives intéressantes de jeunes en matière de sécurité routière, mode d'emploi de l'ASSR (attestation scolaire de sécurité, deux épreuves pour tous les collégiens), poster et jeu/test.

Ce numéro est vente dans les kiosques jusqu'à la fin du mois d'octobre.

Par ailleurs, le samedi 13 octobre à 20 h 20, l'émission « C'est pas sorcier » consacrée à la sécurité routière sera rediffusée sur France 3.

Groupe NRJ



Leader de la radio en France, il regroupe parmi ses nombreuses stations NRJ et Chérie FM.

Autour de la musique, la programmation de NRJ fédère ses auditeurs en véhiculant des valeurs positives, modernes, constructives, tournées vers l'avenir, la vie saine, l'épanouissement de soi... Outre son univers de référence, NRJ a toujours montré une forte implication dans d'autres domaines, avec la Fondation NRJ - Institut de France.

Ces valeurs fortes et positives font du groupe NRJ le partenaire naturel de grandes causes comme la lutte contre la drogue, le sida et l'insécurité routière.

Pendant la Semaine de la sécurité routière, l'ensemble du réseau local de NJR et de Chérie FM sont mobilisées sur le thème du partage de l'espace de circulation, en particulier les deux-roues (vélo et cyclo).

Gastounet, partenaire de la Semaine de la sécurité routière



Depuis 2004, la bande-dessinée « Gastounet » s'associe à la Sécurité routière pour sensibiliser les enfants de 6 à 12 ans sur les dangers de la route.

Pour l'édition 2007 de la Semaine de la sécurité routière, la publication lance une opération spéciale « Stop à l'insécurité routière » proposant aux enfants d'apprendre les règles de sécurité routière en « jouant » à l'« Agent très spécial de la sécurité routière ». Le 20 octobre, à Saint-Georges-de-Didonne, une exposition de dessins d'enfants est organisée avec une remise de prix du meilleur « agent très spécial de la sécurité routière ».

Mis en scène par la bande-dessinée, l'« agent très spécial » est un enfant qui a pris conscience des dangers de la route et apprend à respecter les règles. Il reçoit alors une carte officielle d'« Agent très spécial de la sécurité routière » et doit également inciter ses parents à remplir des « Engagements Gastounet de bonne conduite ».

Par ailleurs, « Gastounet » propose également un concours de dessins sur la sécurité routière par Internet, sur le site www.club-gastounet.com ; le gagnant est désigné chaque mois par les Internautas.

ANNEXE

Sélection d'initiatives locales menées durant la Semaine de la sécurité routière

• LE PARTAGE DE L'ESPACE PAR TOUS LES USAGERS

Dans l'**Aveyron (12)**, une journée dédiée à la sécurité routière est organisée le mercredi 17 octobre dans la ville de Millau. Au programme de nombreux ateliers sur l'alcool avec les lunettes simulant l'effet d'une consommation d'alcool sur le champ de vision, sur la vitesse avec le simulateur de conduite et surtout des séances de théâtre-forum préparées par la police municipale. La DDE (direction départementale de l'Équipement), la police nationale, le réseau d'auto-école CER Aveyron, les MJC, le lycée Jean Vigo ont apporté leur soutien à la mairie de Millau pour réaliser ce projet.

Contact :

Jean-Pierre ESCASSUT, coordinateur sécurité routière, DDE de l'Aveyron
Tél. : 05 65 75 71 71

En **Charente (16)**, une action intitulée « où es-tu ? » est testée à Cognac le mardi 16 octobre et à Soyaux le mercredi 17 octobre. Il s'agit de recréer en réel la confrontation entre les différents usagers de la route, (poids lourds, voiture, cyclomoteur, moto, piéton) dans un espace de 25m x 50m. Chacun leur tour, les spectateurs deviennent piéton, motard, etc. Ils peuvent ainsi mieux appréhender les difficultés propres à chaque type d'utilisateur et mieux comprendre la nécessité de se faire voir et comprendre.

Contact :

Jean-François LAMBERT, coordinateur sécurité routière, préfecture de la Charente
Tél. : 05 45 97 62 30

En **Charente-Maritime (17)**, un forum des initiatives locales (FIL) regroupe le jeudi 18 octobre, à Chatelaillon de 9h30 à 17h, tous les acteurs locaux de la sécurité routière : administrations de l'État, collectivités territoriales, entreprises et syndicats professionnels, associations, assurances, intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), etc. Ce forum comprend une table ronde sur le thème du partage de l'espace et cinq ateliers : quel partenariat entre les collectivités et l'État, les usagers vulnérables en milieu urbain, les deux-roues motorisés, les jeunes et le comportement à risques, les déplacements professionnels et les trajets domicile-travail.

Contact :

Isabelle SCHAEILLER, coordinatrice sécurité routière, DDE Charente-Maritime
Tél. : 05 46 00 17 17

Dans les **Côtes-d'Armor (22)**, le lundi 15 octobre est consacré à l'observation des comportements des motocyclistes et des comportements des automobilistes vis-à-vis des motocyclistes, par des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et les forces de l'ordre. Les comportements respectueux des règles sont valorisés et les comportements à risque se voient proposer une alternative à la sanction sous forme pédagogique. Un forum des initiatives locales (FIL) clôt la semaine le vendredi 19 octobre avec trois tables rondes : moto, piétons – personnalités à mobilité réduite, cyclistes et cyclomotoristes.

Contact :

Jean LEGAL, coordinateur sécurité routière, préfecture des Côtes-d'Armor
Tél. : 02 96 75 66 25

Dans les **Hautes-Pyrénées (65)**, un chapiteau est installé le jeudi 18 octobre sur la place Marcadieu, à l'occasion du grand marché de la ville de Tarbes. Sous ce chapiteau des débats sont organisés avec les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR), avec l'aide d'un conteur. La préfecture, la police, la direction départementale de l'Équipement (DDE), l'ANPAA (Association nationale de prévention en alcoologie et en addictologie) et la FPMC (Fédération française des motards en colère) apportent leurs concours à cette manifestation.

Contact :

Luc MONTOYA, coordinateur sécurité routière, préfecture des Hautes-pyrénées
Tél. : 05 62 56 65 65

Dans le **Tarn (81)**, un mini village de la sécurité routière est installé le mercredi 17 octobre en centre ville d'Albi et le samedi 20 octobre à Castres. Le village comprend 6 ateliers et un concours est organisé sur des connaissances en sécurité routière. À la suite d'un tirage au sort, une remise de lots a lieu lors d'une réception en préfecture. L'animation du village est confiée à l'hebdomadaire « l'Écho du Tarn ».

Contact :

Jacques ANDOQUE, coordinateur sécurité routière, DDE du Tarn
Tél. : 05 63 45 61 61

À **La Réunion (974)**, la Semaine de la sécurité routière a lieu du 3 au 10 novembre. Les usagers sont mobilisés et leur adhésion est sollicitée pour « un partage de l'espace de circulation », par l'utilisation d'un signe distinctif : « le drapeau blanc ». Les établissements scolaires, les entreprises, les administrations, les associations et notamment les associations de motards, les discothèques, les restaurants, les stations services, diffusent ce drapeau blanc portant le slogan « Je partage la route, et vous ? ».

Contact :

Margaret LAFFIN APAVOU, coordinatrice sécurité routière, préfecture de la Réunion
Tél. : 02 62 40 75 51

- **LES DEUX-ROUES MOTORISÉS**

Dans le **Calvados (14)**, reconstitution sur la place du marché de Bayeux le vendredi 19 octobre après-midi, d'un accident entre un deux-roues et une voiture. 2000 collégiens et lycéens ont été invités à participer à cet événement. Le cascadeur procède à une reconstitution de l'accident et apporte des informations sur les risques pris en matière de vitesse, d'alcool et d'absence de protection des cyclomotoristes. En parallèle, les gendarmes et policiers effectuent pendant toute la semaine des contrôles des deux-roues.

Contact :

Monique BERNARD, coordinatrice sécurité routière, préfecture du Calvados
Tél. : 02 31 30 64 00

Dans le **Loiret (45)**, l'opération « Motard d'un jour » est organisée le vendredi 19 octobre sur l'agglomération d'Orléans, sous l'impulsion de M. Moto et du club de motards de la police. Une vingtaine d'élus et de techniciens des collectivités territoriales sont invités à effectuer une visite d'aménagements urbains, en tant que passagers d'une motocyclette. Au retour, un temps d'échange est prévu entre les utilisateurs de deux-roues motorisés, les techniciens de l'aménagement urbain et les élus.

Contact :

Brigitte GRACZIK, coordinatrice sécurité routière, préfecture du Loiret
Tél. : 02 38 81 40 14

En **Lozère (48)**, des mini-forums sur le thème des deux-roues sont organisés du lundi 15 au vendredi 19 octobre, à Mende (salle Anti Rouille et sur le Foirail). Les élèves des classes de 4^{ème} du département participent à un atelier de conduite d'un cyclomoteur, visitent une exposition sur l'accidentologie des deux-roues et participent à un atelier d'information sur les premiers secours. En clôture de ces forums, la mairie de Mende organise un rallye sécurité routière pour les 50 cm³ avec la police nationale.

Contact :

Graziella QUERON, coordinatrice sécurité routière, préfecture de la Lozère
Tél. : 05 66 49 60 35

Dans la **Sarthe (72)**, une séance officielle de remise du permis de conduire une moto est organisée pour tous les lauréats recensés du 10 septembre au 5 octobre, à la préfecture de la Sarthe le mercredi 17 octobre à 18h. Un chirurgien orthopédiste au CHU du Mans et M. Moto délivrent des messages de sécurité et de prévention des risques. Les participants se font offrir un bon de formation « prise en main de leur moto » à faire valoir auprès des établissements d'enseignement de la conduite, partenaires de l'opération.

Contact :

Samuel VERHAEGHE, coordinateur sécurité routière, DDE de la Sarthe
Tél. : 02 45 78 88 89

En **Vendée (85)**, une action de sensibilisation des élèves des collèges sur le thème des deux-roues a lieu le jeudi 18 octobre toute la journée, sur la place Napoléon à La Roche-sur-Yon. Des ateliers pédagogiques accueillent les collégiens et une simulation d'accidents entre cyclomoteurs et voitures constitue le moment fort de la manifestation, permettant de mieux mesurer l'impact et les conséquences d'un choc.

Contact :

Jean-François BODIN, coordinateur sécurité routière, préfecture de la Vendée
Tél. : 05 49 55 64 41

• **LES USAGERS LES PLUS VULNÉRABLES**

Dans l'**Ain (01)**, un grand jeu d'orientation est organisé le mercredi 17 octobre de 14h30 à 16h30 pour les 6-10 ans dans le centre de la ville de Bourg sur le thème du partage de la circulation entre les différents types d'usagers. Au-delà de la découverte de la ville, les enfants pourront analyser le comportement des différents usagers et compléter leurs connaissances sur le code de la route.

Contact :

Isabelle LEROUX, coordinatrice sécurité routière, DDE de l'Ain
Tél. : 04 74 45 62 87

Dans l'**Ariège (09)**, le Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPL) de Pamiers et le Centre départemental de pédagogie (CDDP) organisent un « rallye piéton » des élèves rejoignant la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) à partir de leur établissement. Ils doivent s'orienter, repérer les difficultés pour se déplacer. Les acteurs locaux de sécurité routière observent leur comportement et les aident dans la prise en charge de leur responsabilité.

Contact :

Sylvie DURAND, coordinatrice sécurité routière, DDE de l'Ariège
Tél. : 05 60 02 32 00

En **Dordogne (26)**, la mairie de Périgueux, la direction départementale de la jeunesse et des sports, les élus et la préfecture, organisent le mercredi 17 octobre un forum réunissant des enfants de 10 centres de loisirs. Les travaux réalisés en 2007 sont exposés et des ateliers sont organisés sur différents problèmes de sécurité. Les acquis de la piste d'éducation routière sont intégrés dans l'apprentissage de la conduite.

Contact :

Sylvie BARBUT, coordinatrice sécurité routière, préfecture de la Dordogne
Tél. : 05 53 02 24 24

Dans le **Finistère (29)**, l'office des retraites de Brest organise le jeudi 18 octobre, deux demi-journées de sensibilisation des seniors. Un premier atelier analyse un accident et rappelle les règles du code de la route. Une conférence « conduire longtemps en bonne santé » est prolongée par un exercice de conduite en circulation et un retour en salle sur le partage de la route.

Contact :

Philippe LANDAIS, coordinateur sécurité routière, DDE du Finistère
Tél. : 02 98 76 51 52

Dans l'**Indre (36)**, des réunions-débats sont organisées avec les seniors dans le cadre des marchés, pendant toute la semaine, à l'initiative des Familles Rurales et du Lyon's Club, avec l'appui des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR). Les éléments recueillis à cette occasion sont consignés dans un livret « seniors ». Pendant la semaine, la police municipale de Châteauroux sensibilisera les piétons à leurs devoirs.

Contact :

Jean RIBEREAU, coordinateur sécurité routière, DDE de l'Indre
Tél. : 05 54 53 20 12

• **LES JEUNES, UNE CIBLE PRIVILÉGIÉE**

Dans l'**Aube (10)**, l'inspection académique organise un concours de rédaction pour les classes de troisième et de dissertation philosophique sur le thème « être libre c'est être responsable et avoir un bon comportement sur la route » pour les terminales. La meilleure copie de chaque classe est transmise par les enseignants à un jury qui choisit celle qui répond le mieux aux attentes de la sécurité routière. L'heureux gagnant se verra remettre un forfait permis B ou apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Contact :

Karine PRESLOT-MARCILLY, coordinatrice sécurité routière, préfecture de l'Aube
Tél. : 03 25 42 36 66

Dans le **Finistère (29)**, les lycéens du lycée Chaptal de Quimper sont sensibilisés, le lundi 15 octobre, au risque routier et à l'importance du partage de la voirie. Un grand nombre d'ateliers les accueille : conséquences de la consommation d'alcool sur la conduite, la vie des victimes après l'accident, les équipements de sécurité en cyclomoteur et en vélo, le port de la ceinture de sécurité... Une sensibilisation de choc entre un cyclomoteur et une voiture est effectuée au lycée, en présence des lycéens et des enseignants. Une manifestation identique est organisée le mardi 16 octobre à la cité scolaire de Kérichen.

Contact :

Philippe LANDAIS, coordinateur sécurité routière, DDE du Finistère
Tél. : 02 98 76 51 52

Dans le **Nord (59)**, les élèves de deux lycées professionnels se rendent dans les collèges environnants, pendant la Semaine de la sécurité routière, afin d'apporter un diagnostic et d'effectuer les petites réparations sur les vélos et les cyclomoteurs des collégiens. Un atelier de travail est installé par le collège d'accueil. Pour les cyclomoteurs, un rendez-vous spécifique est établi pour la mise en conformité éventuelle, notamment pour tout ce qui touche aux transformations et ajout de kits.

Contact :

Patrick DELEBECQUE, coordinateur sécurité routière, DDE du Nord
Tél. : 03 20 40 54 02

Dans le **Haut-Rhin (68)**, les jeunes apprentis du CFA de l'artisanat à Mulhouse sont invités le 15 et le 16 octobre à participer à des ateliers de sensibilisation sur la conduite et le risque du cyclomoteur, le port du casque...Un débat-échange est animé par des intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) et des stagiaires futurs moniteurs d'auto-école. Les apprentis du CFA agricole de Rouffach et du CFA hôtelier de Gebwiller sont sensibilisés, sur un circuit de conduite, le lundi 22 octobre, au partage de la route avec les autres usagers.

Contact :

Anita BRUNO, coordinatrice sécurité routière, préfecture du Haut-Rhin
Tél. : 03 89 29 21 06

Dans le **Territoire de Belfort (90)**, les élèves de terminale du lycée Courbet de Belfort sont sensibilisés le lundi 15 octobre à certains comportements à risques. Les lycéens parcourent différents ateliers organisés selon le déroulement d'une soirée festive « se terminant mal » : l'accident, l'intervention des secours, le rôle des forces de l'ordre, les conséquences au niveau pénal et personnel. En fin de séance, un intervenant départemental de sécurité routière (IDSR) fait un rappel sur les bons comportements à adopter.

Contact :

Emmanuel BOUERAT, coordinateur sécurité routière, préfecture du Territoire de Belfort
Tél. : 03 84 57 15 03

Dans le **Val-de-Marne (94)**, 300 élèves du primaire, 300 collégiens et 300 lycéens sont invités, au parc du Tremblay à Champigny-sur-Marne, à suivre différents ateliers pédagogiques visant les problématiques « deux-roues motorisés » et « piétons » : permis piéton, simulateur de conduite deux roues motorisés, apprentissage anticipé de la conduite, permis probatoire, permis à un euro, programme Label Vie, alcool, stupéfiants.

Contact :

Nicolas SEGARD, coordinateur sécurité routière, DDE du Val de Marne
Tél. : 01 49 80 26 13

Dans le **Val d'Oise (95)**, le challenge étudiant de sécurité routière organisé par les associations d'étudiants, le partenariat avec la ville de Cergy et la communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise, se déroule le mercredi 17 octobre sur le parvis de la préfecture. Le matin un village sécurité routière assuré par les acteurs locaux et les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) propose à tous les usagers divers stands d'information et des matériels de simulation.

L'après-midi 400 élèves de grandes écoles et de l'université participent à un défi par équipes autour d'épreuves axées sur la sécurité routière. À 17h30, sur le parking des Arcades, des cascadeurs professionnels feront une démonstration d'accidents « la preuve par le choc ». La journée se termine par un quiz sécurité routière, la remise des prix et une sortie en discothèque organisée en toute sécurité.

Contact :

Lucie SARPAUX, coordinatrice sécurité routière, préfecture du Val d'Oise
Tél. : 01 34 20 26 40

• UNE FORTE MOBILISATION DES ACTEURS LOCAUX

Dans les **Hautes-Alpes (05)**, des journées d'information et de démonstration sont organisées dans la ville de Laragne (18 octobre) Veynes (19 octobre) et Gap (20 octobre) ainsi que dans les centres commerciaux de Briançon (16 octobre) et Embrun (17 octobre) : voiture tonneau, réglage des phares, pistes d'éducation routière, stands d'information. Les polices municipales, le SDIS (service départemental d'incendie et de secours) et l'automobile club des Alpes sont les principaux partenaires.

Contact :

Christine GUILLAUD, coordinatrice sécurité routière, préfecture des Hautes Alpes
Tél. : 04 92 40 48 12

Dans les **Bouches-du-Rhône (13)**, la préfecture coordonne le samedi 20 octobre, la cinquième « nuit zéro accident ». Le dispositif, mobilisant une douzaine d'associations et 90 intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR) tout au long de la journée et pendant la nuit, vise à sensibiliser les jeunes et leurs familles aux dangers de la conduite sous l'emprise de la drogue et de l'alcool. Une large communication est mise en place pour promouvoir Sam « celui qui conduit, c'est celui qui ne boit pas ».

Contact :

Sandrine SOUILLEUX, coordinatrice sécurité routière, préfecture de police
Tél. : 04 96 10 64 04

En **Moselle (57)**, le préfet organise avec la fédération départementale des maires et l'association des maires ruraux, un forum des initiatives locales (FIL), le mardi 23 octobre à Metz Congrès. La matinée est destinée à 400 jeunes issus des classes d'apprentissage et de sections d'enseignement spécialisé avec pour thème le deux-roues motorisé. L'après-midi s'adresse plus particulièrement aux correspondants communaux de sécurité routière et donne l'occasion d'exposer une série d'initiatives communales réussies.

Contact :

Patrick LANGINIER, coordinateur sécurité routière, préfecture de la Moselle
Tél. : 03 87 34 87 76

Dans la **Nièvre (58)**, la gendarmerie nationale organise pendant toute la semaine, une action préventive et informative avec mise en place d'un radar avec affichage de la vitesse sur deux sites différents par jour dans les communes de Nevers, Decize, Cosne-sur-Loire ou Clamecy.

Contact :

Vincent POLNY, coordinateur sécurité routière, DDE de la Nièvre
Tél. : 03 86 71 71 49

Dans l'**Oise (60)**, l'escadron départemental de sécurité routière de la gendarmerie nationale, la police nationale et l'association des paralysés de France (APF), organisent l'opération « temps mort au bord des routes ». En accord avec les procureurs de la république, il est proposé aux contrevenants contrôlés en excès de vitesse de les exempter de la contravention s'ils acceptent de participer à une sensibilisation aux dangers de la route par des bénévoles de l'APF et la coordination sécurité routière.

Contact :

Jean-François BILLAUX, coordinateur sécurité routière, DDE de l'Oise
Tél. : 03 44 06 50 40

Dans le **Bas-Rhin (67)**, la préfecture du Bas-Rhin organise le mardi 19 octobre à Schiltengheim avec la caisse régionale d'assurance maladie Alsace-Moselle et PSRE (Promotion de la sécurité routière en entreprise), un colloque sur la prévention des risques routiers professionnels. Cette opération vise à informer les chefs d'entreprise de leurs responsabilités en matière de risques routiers professionnels et à leur proposer des solutions simples et efficaces pour réduire ce risque. La Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre de commerce, l'union des industries du Bas-Rhin, l'automobile club, le conseil général et la communauté urbaine de Strasbourg s'associent à la manifestation.

Contact :

Jérôme VOULAND, coordinateur sécurité routière, DDE du Bas-Rhin
Tél. : 03 88 31 93 51

En **Savoie (73)**, le préfet et le président du club Chambéry – Savoie Handball (champion de France) signent le samedi 20 octobre une charte de partenariat visant à sensibiliser les joueurs, les spectateurs et plus généralement les usagers de la route à la sécurité routière : distribution de dépliants, apposition d'affiches, actions de sécurité lors des tournois de jeunes, messages sur le site Internet du club... La signature se déroule sur la place de l'hôtel de ville où se tiennent différents stands sécurité routière tenus par les partenaires locaux et les intervenants départementaux de sécurité routière (IDSR).

Contact :

Gilbert MADELON, coordinateur sécurité routière, DDE de la Savoie
Tél. : 04 79 71 72 24